

# Lutte contre la chenille légionnaire d'automne/Renforcement des capacités des experts agricoles

## Mieux cerner la problématique



Phase pratique lors de l'atelier de la FAO consacré à la lutte contre la chenille légionnaire.



Les participants à l'atelier initié par la FAO au terme de leur formation.

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

**L'ORGANISATION** des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, chargé du programme Graine, a organisé, à Libreville, du 13 au 15 mars dernier, un

atelier de formation des formateurs consacré à la gestion de la chenille légionnaire d'automne. Et auquel a pris part l'ensemble des acteurs et praticiens du secteur agricole, notamment les experts de la recherche agricole, de la production et protection des végétaux et des entités de vulgarisation agricole. Son objectif a déclaré Sankung Sagnia, consultant

en production et protection des plantes à la FAO est de « de mettre en place un réseau national d'experts sur tous les aspects de contrôle et de gestion de la chenille légionnaire d'automne, afin de mieux cerner le problème, à travers des formations qui seront menées par cette équipe sur l'ensemble du territoire national auprès des techniciens et des producteurs ».

Pour Frédérique Betoue, secrétaire général adjoint 2 du ministère de l'Agriculture, « le Gabon, dans le cadre de la stratégie 2016-2023 pour le développement de l'agriculture, définie par le gouvernement, le maïs et le riz, deux spéculations hôtes de la chenille légionnaire d'automne, occupent une place de choix parmi les spéculations priori-

taires retenues dans le nouveau plan de développement de filières clés permettant au Gabon d'atteindre son autosuffisance alimentaire». Cet atelier tombe à point, dans la mesure où la chenille légionnaire d'automne représente un véritable danger pour la production de maïs et de plusieurs autres cultures, telles que le riz, la canne à

sucre et les cultures maraîchères. La prolifération de ce ravageur, qui a été repéré dans quatre provinces du Gabon (Estuaire, Haut-Ogooué, Nyanga et Ogooué-Ivindo) pourrait affecter les rendements des cultures des exploitants agricoles et menacer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

## Journée internationale des Forêts, aujourd'hui

### Être heureux, avec les forêts dans le cœur

Par Hélder Muteia\*  
Libreville/Gabon

EN 2012, l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 21 mars Journée internationale des forêts. Il s'agit d'une occasion de célébrer la forêt dans sa diversité et de faire prendre conscience de l'importance des différents types de forêts. Pour souligner cet événement, les pays sont invités à engager des efforts aux niveaux local, national et international afin d'organiser des activités autour des forêts et des arbres, par "Forêts et villes durables".

Les forêts représentent un immense réservoir de biodiversité au service de la planète et de l'humanité. La moitié des espèces connues habitent les forêts. Si l'on considère uniquement les espèces vivant sur terre, cela correspond à environ 80% de la biodiversité. Quand il s'agit de produire des aliments essentiels pour la vie, la forêt est un fournisseur implacable de légumes, fruits,

champignons, miel, tubercules, racines, viande, insectes, oiseaux, amphibiens, crustacés, poissons, chenilles, etc. Une panoplie de possibilités et d'opportunités riches en protéines, vitamines, minéraux, hydrates de carbone, acides gras essentiels pour une vie saine et active. Actuellement, environ 1,6 milliards de personnes utilisent les produits forestiers comme matière première dans de multiples chaînes de valeur et dans la création d'emplois, par exemple dans la production de papier, de meubles, de médicaments, de fruits sauvages, de matériaux de construction, de vêtements etc. Ils offrent également des opportunités pour le tourisme et la production artistique. Les espaces verts urbains, y compris les bois et les forêts, rendent possibles des modes de vie sains et actifs, ont un effet favorable sur la santé mentale tout en contribuant à prévenir les maladies, en offrant, en outre, un lieu de socialisation. Curieusement, et pour tout cela, la forêt n'exige que son droit légitime

d'exister. Pussions-nous la garder proche du cœur, enveloppée dans l'amour, la responsabilité, le respect et l'affection. À une époque où l'humanité s'oriente vers une urbanisation croissante, il devient de plus en plus nécessaire de cultiver de bonnes habitudes de protection des forêts contre la déforestation, le brûlage incontrôlé et l'abattage à des fins commerciales. Aujourd'hui, nous mettons les forêts au centre de ce regard, comme un hommage, dont le thème souligne la coexistence face aux défis démographiques de la modernité. En effet, d'ici 2050, environ 6 milliards de personnes vivront dans les villes, il n'est pas justifié que, sous prétexte de construire des villes, d'ouvrir des champs de culture et de pâturage, les forêts soient décapitées. Planter un arbre, c'est planter l'espoir et le bonheur dans le monde et dans chaque être humain.

\*Coordonnateur du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE ROUTIERE**

N° **000700** /MTL/SG/DGSR

**COMMUNIQUE**

Le Ministre des Transports et de la Logistique rappelle qu'en application des dispositions de l'Arrêté N° 000481/MTL/2016 du 28 septembre 2016 redéfinissant les conditions d'équipement des véhicules automobiles en extincteurs et en trousseaux de premiers secours, tout conducteur doit avoir à bord de son véhicule un extincteur ayant fait l'objet d'une homologation auprès des sociétés agréées par les services compétents de la Direction Générale de la Sécurité Routière. Cette homologation consiste, pour l'opérateur à s'assurer de la conformité aux normes et standards requis des extincteurs et de garantir leur fiabilité.

A cet effet, le Ministre des Transports et de la Logistique invite tous les opérateurs exerçant ou désireux d'exercer dans le domaine de l'homologation des extincteurs à bord des véhicules installés sur toute l'étendue du territoire national, à bien vouloir régulariser leur situation auprès de la Direction Générale de la Sécurité Routière située au 5<sup>ème</sup> étage de l'immeuble ancienne primature.

Par ailleurs, les automobilistes sont informés qu'à ce jour, seules les sociétés ci-dessous citées se sont conformées aux exigences réglementaires en vigueur.

Il s'agit de :

- Les Matériaux Réunis ;
- Delta Pro ;
- SGSI ;
- Stop Flamme Gabon ;
- SCRS ;
- Promo Auto Gabon.

Le Ministre des Transports et de la Logistique rappelle enfin que tout contrevenant aux dispositions du présent communiqué s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à Libreville, le **13 MARS 2018**

**Le Ministre**  
**Estelle ONDO**  
MINISTRE